



## Vœux du Nouvel An aux Autorités Mardi 4 janvier 2011

*L'Archevêque de Dijon*

Madame la Préfète,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Sénateur-Maire de Dijon, Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs les Hautes Autorités civiles, militaires, judiciaires et académiques,  
Messieurs les membres du Corps consulaire,  
Monsieur le Rabbín, Messieurs les Pasteurs, Messieurs les Présidents des Associations culturelles,  
Révérends Pères Abbés de Cîteaux et Flavigny,  
Chers confrères et collaborateurs du diocèse,  
Mesdames, Messieurs,

1. Ces derniers mois nous avons pu vérifier combien il est difficile dans nos démocraties de parvenir à un consensus sur des réformes indispensables et des orientations pour l'avenir. Pourtant les défis s'accumulent : épuisement des ressources énergétiques, stagnation ou recul démographique, crise financière, transmission difficile des valeurs. Ces défis nous concernent aussi. Ces difficultés touchent les fondements mêmes du vivre ensemble.

Le discours public cherche à rassembler autour de valeurs, comme si elles étaient évidentes aujourd'hui. Les valeurs de l'humanité qui fondent une société humaine libre ne se situent pas dans la sphère des choix optionnels privés. Elles constituent ce que notre culture a découvert de plus précieux ces soixante dernières années. Dans notre culture, ce registre de valeurs universelles est occupé par les droits de l'homme. Car les droits de l'homme comportent un horizon de transcendance, que nous appelons la dignité de la personne humaine. Transcendant veut dire indisponible, vrai en toutes circonstances, valeurs et droits innés, qui s'imposent à tous en raison même de leur cohérence avec l'humanité de l'homme.

La Doctrine sociale de l'Eglise prétend que nos valeurs humaines fondamentales sont fondées dans un ordre qu'il s'agit d'inventer au sens de découvrir, puis de mettre en œuvre. Cet horizon transcendant se décline ensuite différemment selon les cultures et les circonstances.

Il n'y a pas de rupture entre la recherche et l'approximation à la norme la meilleure et cette norme meilleure. Elle existe puisque nous la cherchons. Elle s'impose à tous puisqu'elle est l'expression de ce qui est bon et juste pour l'homme.

Déjà les anciens Grecs considéraient la loi de la cité comme un don des dieux. A plus forte raison le christianisme considère-t-il la loi éthique comme inscrite par le Créateur dans le cœur des hommes.

2. Saint Augustin avait résumé en une formule célèbre sa longue méditation sur la paix. La paix, il ne pouvait plus qu'en rêver. Les Goths d'Alaric avaient saccagé Rome en 410, et la province d'Afrique venait d'être envahie par les Vandales venus d'Aquitaine et d'Espagne, qui allaient bientôt mettre le siège devant sa cité d'Hippone. Dans la réflexion d'Augustin, la paix n'est pas seulement l'absence d'hostilités. La paix est le bien suprême recherché par les hommes et les sociétés humaines. Elle concerne tous les domaines où se déroulent nos existences individuelles et sociales. « *Pax omnium rerum tranquillitas ordinis* » (*La Cité de Dieu* XIX, 13, 1).

Pour qu'il y ait paix, il faut que soit respecté l'ordre qui dispose les êtres et les choses avec justice. Cet ordre est un ordre humain, éthique, toujours à perfectionner. Il préexiste à nos recherches et doit être désiré. Cet ordre juge nos appréciations et nos lois. Il est inscrit en nous. Il n'est pas arbitraire. Cet ordre n'est pas le fruit de la discussion et de la volonté sans appel d'une majorité d'opinion changeante. Discussion oui, mais pour trouver en commun ce qui nous est commun. Si cet ordre n'existe pas, alors toute négociation se soldera par la victoire du plus fort, du plus manipulateur, du plus habile, au détriment de la vérité de l'homme. « *Voluntas non veritas facit legem* » disait Hobbes, « la volonté détachée de tout rapport à une vérité qui la fonde fait la loi ». Et nous y sommes. Mais nous nous sommes rendus compte au lendemain de la seconde guerre mondiale que tout n'était pas disponible, que l'humanité de l'homme n'était pas un objet de transaction, que la notion de dignité lui était inhérente, comme le dit admirablement le préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948.

Saint Augustin examine les dimensions où prend racine la paix, qui est tranquillité de l'ordre. Il parcourt alors tous les cercles concentriques qui enveloppent notre existence. A chaque cercle correspond l'exigence du respect de l'ordre qui lui est inhérent.

- Il part de notre être physique. La paix du corps, dit-il, c'est la santé. Nous n'aurons pas de peine à le suivre sur ce point.
- Mais l'homme en parfaite santé n'est pas nécessairement en paix, parce que l'homme n'est seulement un organisme vivant il est une âme, une sensibilité, une volonté, une mémoire, une raison, un principe irréductible à l'organique. A la différence de l'animal qui trouve sa paix dans la satisfaction de ses instincts, la paix de l'homme qui est âme rationnelle et corps à la fois, c'est l'accord entre la conscience et l'action, entre ce que nous estimons être juste et bon et ce que nous faisons réellement.
- Puis Augustin aborde la paix dans la société. La paix entre les hommes, c'est la concorde bien ordonnée, qui consiste à ne nuire à personne et à se rendre utile à qui l'on peut (CD XIX, 14). Le premier cercle de l'homme en société est la famille, qu'Augustin comprend comme la *domus*, la maisonnée, au sens romain de la *familia*, qui comprenait aussi différentes générations dépendantes du *paterfamilias* et les serviteurs. La famille est la cellule primordiale de la société. La structure de la famille n'est pas négociable. Elle est régie par les liens de l'affection et de la solidarité, et des relations d'autorité naturelle. La paix de la famille, c'est l'harmonie entre les générations lorsque chacune joue pleinement son rôle, lorsque les parents éduquent et que les enfants sont éduqués. Augustin ajoute « ceux qui commandent sont au service de ceux auxquels ils paraissent commander » (*id.* XIX, 14).
- La paix de la cité résulte de la concorde entre ceux qui font les lois et ceux qui leur obéissent. Nous dirions entre le législateur et les citoyens. La loi humaine positive ne peut pas contredire la loi éthique inscrite dans le cœur des hommes et que l'on appelle la loi naturelle. La loi puise sa légitimité dans sa conformité avec l'ordre naturel. Il n'y a pas de paix dans la cité lorsque cet ordre humain naturel est bouleversé.
- La paix entre les nations enfin s'analyse comme une relation basée sur le droit, la justice des échanges et le respect de l'ordre international aujourd'hui plus sophistiqué que jamais, alors qu'Augustin ne connaissait qu'un empire romain d'Occident en voie de décomposition.

3. Augustin ne considère pas la cité terrestre comme l'ultime cercle d'appartenance de l'homme en société. L'homme est fait pour « la cité de Dieu », titre de son célèbre ouvrage sur le sens de l'histoire universelle. La paix de la cité céleste, terme du parcours, donne la mesure de l'ordre qui règne dans les sphères précédentes. Si l'on n'admet pas l'horizon de la cité céleste, l'horizon d'une transcendance, on se replie sur le registre de la cité terrestre, sans trouver en lui le sens ultime qu'il n'est pas en mesure de fournir.

La tranquillité de l'ordre suppose une ouverture sur le mystère qui enveloppe l'existence humaine. Elle ne s'accommode pas de catégories mentales réductrices, de systèmes figés, d'idéologies qui la rendent opaque.

C'est sans doute plus facile à dire qu'à faire. Nous sommes tous pris dans des structures qui nous absorbent sans nous laisser le temps de corriger le tir lorsque cela paraît nécessaire. Quelquefois, je me dis que votre tâche est probablement plus difficile que la nôtre. Nous avons pour mission d'explorer les immenses ressources de l'héritage judéo-chrétien, mais nous sommes peu écoutés. Nous souhaitons que notre réflexion puisse être partagée. Personne ne prétend avoir le monopole de ce qui est bien et juste pour l'homme. La vérité de la tranquillité de l'ordre est toujours devant nous. Il faut la découvrir ensemble. Nous disons seulement que cet ordre existe. Vous êtes confrontés au quotidien avec la multitude des options et des opinions contradictoires. Nous, nous regardons les grands ensembles en rappelant l'approche chrétienne millénaire qui est à la source des idées de dignité, d'égalité, de liberté, de fraternité, de laïcité. Les droits de l'homme - selon les termes de la Déclaration Universelle de 1948 - sont la version sécularisée de la dignité de la personne créée à l'image de Dieu dans un ordre à scruter et à respecter.

Soyez assurés que, de notre part, dans notre monde en quête de repères, nous continuerons à interroger la sagesse qui nous a inspiré ce que notre projet de civilisation a de meilleur. Le propre du regard chrétien est d'être tourné vers l'avenir et d'y puiser les raisons d'espérer pour aujourd'hui. Je vous souhaite à tous une bonne année de tranquillité pour vos familles, vos engagements et vos responsabilités dans la cité, pour que la concorde règne dans le délicat équilibre entre la liberté des personnes et l'ordre qui la garantit.

Bonne année.